

Le gouvernement a confirmé la suppression de 120 000 emplois dans la Fonction Publique, sa volonté de recourir davantage au recrutement par contrat en lieu et place de fonctionnaires et de pousser vers le privé nombre d'entre eux. Sous couvert de mobilité, il s'agit de la préparation de véritables plans sociaux pour lesquels aucun « choix » ne sera laissé aux agent-es, sommés d'accepter de partir vers le privé avec l'indemnisation proposée.

Le SNUipp-FSU n'est pas favorable au projet de rémunération au mérite des agent-es de la Fonction publique par la mise en place d'un système arbitraire, discriminant et totalement entre les mains des employeurs sans réel dialogue social.

Ces différents calculs n'amélioreront ni la situation des agent-es et fragiliseront le bon fonctionnement des services publics. Ce serait la fin de la Fonction publique de carrière.

Ainsi le projet de loi de finances 2019 renoue avec la logique de suppressions de postes, une logique appelée à s'amplifier dans les années suivantes pour atteindre les 50 000 suppressions annoncées de fonctionnaires de l'État. Dans le premier degré, les créations de postes seront largement insuffisantes pour couvrir les besoins. Dans l'école, mais également autour de l'école, c'est toute la protection de l'enfance qui a été détruite par l'austérité. Elle doit être reconstruite et non pas remplacée par une réponse sécuritaire. La politique éducative ambitieuse que nous réclamons, nécessite d'autres choix qui passent par la création des moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves.

Le SNUipp-FSU dénonce les dysfonctionnements et injustices de la première campagne de promotions avec la mise en place de nouvelles règles, malgré les avancées obtenues par le syndicat et le travail réalisé par les représentant-es du personnel du SNUipp-FSU.

Dans le cadre de ses mandats et en portant une attention particulière aux enseignant-es en fin de carrière, il poursuivra ses interventions lors des prochaines réunions au ministère sur la rédaction de la future note de service d'accès à la hors-classe pour obtenir un barème favorisant l'ancienneté sur l'ensemble de la carrière, la possible révision de l'avis et l'utilisation de l'AGS comme critère de départage en cas d'égalité de barème.

La création de nouvelles priorités légales pour la mobilité des fonctionnaires impacte fortement la note mobilité pour la rentrée 2019. Le SNUipp-FSU est intervenu lors des différentes réunions ainsi que lors du CTM du 6 novembre ce qui a permis une évolution positive du texte en faveur des enseignant-es. Ces interventions ont également été portées par une déclaration et un courrier au ministre en intersyndicale.

Si le mouvement interdépartemental connaît peu de changements, ce n'est pas le cas du mouvement intra-départemental : élaboration des règles et des barèmes du mouvement en CTSD au lieu des CAPD, volonté d'augmentation du nombre d'affectations à titre définitif par la multiplication des postes de titulaires de secteurs et des vœux larges et en traitant ineat/exeat et postes à profil avant le mouvement. Le ministère ne cache pas qu'un des objectifs est de baisser la charge de travail au sein des DSDEN au moment même où il annonce la suppression de 400 postes administratifs et la diminution des prérogatives des commissaires paritaires.

Le SNUipp-FSU les dénonce et interviendra dans toutes les instances départementales afin de permettre un mouvement transparent, équitable et respectant les souhaits des enseignant-es.

CAPPEI/RASED/PsyEN

Le SNUipp-FSU est intervenu pour que l'évaluation des besoins et le nombre de départs en stages CAPPEI soient communiqués lors des CTSD et CTA.

Il dénonce le traitement des tuteurs-trices CAPPEI d'une académie à l'autre (indemnitaires, nombre de stagiaires...). Le SNUipp-FSU demande qu'un texte réglementaire fixe le montant maximum de l'indemnité entre 600 et 800 euros et qu'une lettre de mission nationale soit rédigée.

Un bilan du CAPPEI confirme les craintes exprimées par le SNUipp-FSU et l'ensemble du collectif RASED : la

réforme de la formation des enseignants spécialisés signe la fin de l'adaptation scolaire et notamment de la rééducation à l'école et du dispositif RASED.

Or, les personnels des RASED témoignent de la forte croissance des demandes d'aide au RASED formulées par les enseignants des classes et de leur impossibilité à répondre à toutes ces demandes, faute de moyens. Ainsi, les psychologues de l'éducation nationale voient affluer nombre de demandes d'interventions des enseignants, outre l'ensemble des dossiers dont ils ont déjà à traiter.

D'où le mécontentement de ces personnels dont l'école de rattachement est en REP + et qui se voient imposer une baisse de l'indemnité REP + sur la base d'un pro rata d'intervention qui est principalement la conséquence de l'élargissement de leur secteur d'intervention faute de personnels suffisants.

Nous réclamons le maintien du paiement intégral de la prime REP +.